

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION
STAGE

1. La présente demande émane du réseau :

☒ (1) Communauté française

☐ (1) ~~Libre confessionnel~~

☐ (1) ~~Provincial et communal~~

☐ (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :

Date et signature :

Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

2. Intitulé de l'unité de formation :

STAGE : OUVRIER POLYVALENT EN ECO- CONSTRUCTION

CODE DE L'U.F. 33 60 06 U11 E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 301
---------------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 2 pages

5. Classement de l'unité de formation :

☐ (1) Enseignement secondaire

☒ (1) transition

☐ (1) ~~qualification~~

du degré : ☒ (1) inférieur

☐ (1) ~~supérieur~~

☐ (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~

☐ (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	☐	Technique	☐
Economique	☐	Economique	☐
Paramédical	☐	Paramédical	☐
Social	☐	Social	☐
Pédagogique	☐	Pédagogique	☐
Agricole	☐	Agricole	☐
Maritime	☐	Maritime	☐

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : ☐ (1) ~~oui~~ ☒ (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Sans objet (pas d'annexe n° 3)

8. Programme :

8.1. Etudiant

Repris en annexe n° 4 de 3 pages

8.2. Chargé de cours

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 33 60 06 U11 E1	Code du domaine de formation : 301
---	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Code U

11.1. Etudiant : 170 périodes

Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement du stage :

<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u> - par étudiant - par groupe d'étudiants
PP	O	20

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 5 décembre 2006.....

Signature :

-
- (1) Biffer la mention inutile
 - (2) A compléter
 - (3) Réserve à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

STAGE : OUVRIER POLYVALENT EN ECO-CONSTRUCTION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de METTRE EN ŒUVRE des compétences techniques et pratiques dans les conditions réelles d'exercice du métier de l'ouvrier polyvalent en éco-construction et de développer :
 - ♦ des performances (adaptation au rythme de travail, aux contraintes et aux exigences de l'entreprise, au rendement) ;
 - ♦ des comportements socio-professionnels :
 - ♦ s'intégrer au sein d'une équipe ;
 - ♦ établir des relations positives dans un contexte de travail.

STAGE : OUVRIER POLYVALENT EN ECO-CONSTRUCTION

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES :

L'étudiant sera capable :

En mathématiques,

pour le calcul :

- effectuer par calcul mental et par calcul écrit, des additions, des soustractions, des multiplications et des divisions sur des nombres naturels ;
- effectuer par calcul mental et par calcul écrit, des additions, des soustractions, des multiplications et des divisions sur des nombres décimaux limités au millième ;
- simplifier, additionner, soustraire et multiplier des fractions ;
- effectuer des calculs de pourcentage ;
- résoudre des problèmes se ramenant à l'utilisation de la règle de trois ;

pour la géométrie :

- identifier différentes surfaces planes ;
- calculer le périmètre et de l'aire de polygones réguliers ;
- construire, dans un plan donné, une droite parallèle ou perpendiculaire à une droite donnée ;
- construire un angle à l'aide du rapporteur ;
- mesurer l'amplitude d'un angle à l'aide du rapporteur ;

pour le système métrique :

- convertir des mesures de longueur, d'aire et de temps (cas simples).

En français

- lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
 - ♦ répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
 - ♦ consulter des ouvrages de référence familiers, tels que dictionnaires, annuaires, tables de matières.

STAGE : OUVRIER POLYVALENT EN ECO- CONSTRUCTION

- répondre à des questions orales sollicitant des informations explicites en s'exprimant d'une manière compréhensible :
 - ♦ se présenter et donner ses coordonnées ;
 - ♦ expliquer sa motivation pour la formation.

2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

CEB

STAGE : OUVRIER POLYVALENT EN ECO- CONSTRUCTION

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Néant.

STAGE : OUVRIER POLYVALENT EN ECO-CONSTRUCTION

4. PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

4.1. PROGRAMME POUR LES ETUDIANTS

L'étudiant sera capable :

d'une manière générale,

- de respecter :
 - ♦ le règlement intérieur et les contraintes de l'entreprise ainsi que les termes de la convention de stage,
 - ♦ les demandes de l'entreprise touchant à la confidentialité, l'exploitation des résultats, la propriété des créations éventuelles ;
- d'observer les dispositions relatives à la sécurité, à la circulation dans les locaux et à l'utilisation du matériel ;
- d'adopter un comportement de nature à faciliter son intégration dans l'entreprise, notamment par son application, son assiduité, sa ponctualité, sa disponibilité ;
- de communiquer avec la personne ressource dans l'entreprise et les collègues de travail ;
- de travailler en équipe ;
- de participer aux séances d'évaluation continue avec le personnel chargé de l'encadrement du stage ;
- de respecter les dispositions convenues avec le personnel chargé de l'encadrement pour l'élaboration du rapport de stage ;
- de tenir à jour un tableau de bord ou un carnet de stage ;

sur le plan de la pratique professionnelle,

en développant son autonomie et ses capacités d'auto-évaluation,

- de participer aux différents travaux du métier parmi les tâches suivantes :
 - ♦ participer à l'installation du projet de construction : approvisionner les stocks en matériaux écologiques, préparer et installer les machines et les outils requis ;
 - ♦ participer à l'organisation du poste de travail : surveiller la livraison des matériaux nécessaires à l'exécution de sa tâche, évacuer les débris, protéger son travail ainsi que les matériaux à mettre en œuvre ;

STAGE : OUVRIER POLYVALENT EN ECO-CONSTRUCTION

- ♦ exécuter des maçonneries pleines, de niveau et entre profils : confectionner les mortiers écologiques, transporter ceux-ci sur le lieu de mise en œuvre, maçonner, découper et scier sur mesure des briques et des blocs;
- ♦ installer, monter, fixer et démonter des échafaudages, tréteaux, cadres et échelles fixes pour des constructions ;
- ♦ assembler, monter et fixer des pièces, des ouvrages en bois ou matériaux associés, notamment à partir d'éléments fabriqués et préassemblés en atelier par le charpentier ;
- ♦ préparer et poser des bardages en bois et des bardeaux, en assurer l'entretien et la réparation ;
- ♦ effectuer, en utilisant des matériaux écologiques et biocompatibles, la pose et la fixation des éléments d'isolation thermique, acoustique et d'étanchéité au vent et à l'eau des parois, des sous-toitures et des planchers ;
- ♦ participer à la finition intérieure et extérieure des bâtiments neufs ou en rénovation en utilisant des matériaux écologiques et biocompatibles (enduits, pigments de coloration,...) ;
- ♦ participer à l'installation des toitures vertes intensives et extensives : pose d'une membrane d'étanchéité, collage ou thermosoudure, pose de solins ;
- ♦ aménager les abords extérieurs et les entrées en matériaux écologiques ;
- ♦ assurer la qualité en analysant son travail en termes de résultats ;
- ♦ s'intégrer dans la vie professionnelle en appliquant la législation et la réglementation en matière de protection et de prévention du travail

4.2. PROGRAMME POUR LE PERSONNEL CHARGE DE L'ENCADREMENT

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- ♦ de négocier le contenu du stage en fonction des spécificités de l'entreprise qui accueille l'étudiant et de lui en communiquer le résultat ;
- ♦ d'observer l'étudiant dans ses activités professionnelles et de le conseiller pour le faire progresser ;
- ♦ de lui communiquer le résultat de ses observations et de ses entretiens avec la personne ressource dans l'entreprise au cours des séances d'évaluation continue ;
- ♦ de l'amener à pratiquer l'auto-évaluation ;
- ♦ de vérifier la tenue du carnet de stage ou du tableau de bord ;
- ♦ d'informer la personne ressource dans l'entreprise des droits, devoirs et responsabilités de l'entreprise et de contrôler l'application de la convention de stage ;

STAGE : OUVRIER POLYVALENT EN ECO- CONSTRUCTION

- ♦ d'informer l'étudiant demandeur d'emploi sur les démarches administratives à accomplir afin que ses droits soient préservés.

STAGE : OUVRIER POLYVALENT EN ECO-CONSTRUCTION

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de respecter les termes de la convention de stage ;
- de participer aux différents travaux du métier de l'ouvrier polyvalent en éco-construction en développant son autonomie et ses capacités d'auto-évaluation ;
- de rédiger un rapport de stage décrivant le contexte professionnel au sein de l'entreprise, les différentes tâches exécutées et les problèmes professionnels rencontrés pendant le stage ;
- de tenir et de compléter un carnet de stage ou un journal de bord ;
- de défendre oralement son rapport de stage.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le degré de qualité des comportements professionnels et relationnels adoptés,
- le degré d'autonomie,
- la cohérence, la précision et la logique du rapport,
- la pertinence du vocabulaire technique.

STAGE : OUVRIER POLYVALENT EN ECO- CONSTRUCTION

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle certaine et de connaissances actualisées dans le domaine del'éco-construction.